

PROCÈS-VERBAL

Titre : Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud

Lieu : Par TEAMS

Date : Le mercredi 29 octobre 2025

Heure : 19 heures

1. Ouverture de la rencontre et mot de bienvenue

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Présentation des membres

Début de la prise de notes vers 19h14

4. Vérification du quorum

Il n'y a pas quorum, car nous n'avons pas 50% plus un de la présence des parents inscrits au comité.

5. Questions du public

Aucune question du public n'a été reçue.

6. Règles de régie interne et modification à apporter

Puisqu'il y a absence de quorum, la modification des règles de régie interne est reportée à la prochaine rencontre.

7. Élections des officiers pour 2025-2026 (présidence, secrétaire, vice-présidence, etc.)

Mme Isabelle Asselin est la seule personne qui se propose pour occuper le poste de présidente et les membres présents appuient unanimement sa candidature, Mme Isabelle Asselin est donc reconduite à la présidence du comité EHDAA pour l'année 2025-2026.

Mme Marie-Joëlle Côté se propose à la vice-présidence et est également appuyée à l'unanimité par les membres du comité qui participent à la rencontre, elle devient donc la vice-présidente.

Aucun membre du comité ne se propose d'emblée pour occuper le poste de secrétaire. Mme Catherine Gilbert Gagné offre de combler ce rôle. À ce titre, elle débute la prise de notes pour le procès-verbal à 19h29.

8. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 4 juin 2025

La présidente, Mme Isabelle Asselin fait la lecture du procès-verbal de la rencontre du 4 juin 2025. Mme Marie-Andrée Létourneau, directrice adjointe des Services éducatifs, fait le suivi nécessaire des sujets et rappelle les dates prévues pour les prochaines rencontres du Comité (4 février et 1^{er} avril 2026).

Mme Marie-Josée Latouche **propose** l'adoption du procès-verbal tel qu'indiqué et les membres **l'adoptent à l'unanimité.**

9. Fonctionnement général du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud en ce qui concerne l'organisation scolaire des élèves HDAA

Mme Marie-Andrée Létourneau présente un PowerPoint à ce sujet et explique divers principes, dont :

- La signification de l'acronyme EHDAA, et la distinction entre les élèves handicapés (H), les élèves en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage (DAA) versus les élèves dits à risque.
- L'offre de services pour soutenir les élèves HDAA au CSSCS.
- Le positionnement du CSSCS pour l'intégration des élèves HDAA avant tout dans les classes régulières et ce dans leur école de quartier, autant que possible.
- La possibilité de mettre en place des mesures d'aide, de flexibilité et de soutien en classe régulière.
- Les options disponibles sont notamment la différenciation pédagogique où les meilleures interventions sont mises en place autour de l'élève tout en respectant les exigences du MEQ et ses règles de sanctions.
- La possibilité de faire des modifications lorsque les besoins sont plus grands, ce qui entraîne alors un non-respect des règles de sanctions. Comme le support va au-delà de ce que permettent les directives cela aura un impact sur la suite du cheminement scolaire de l'élève.
- La scolarisation en classe d'adaptation ou la mise en place d'un soutien plus individualisé.

Mme Marie-Andrée Létourneau détaille ensuite les 16 classes d'adaptation scolaire au primaire qui sont pensées pour répondre aux besoins des élèves HDAA. Quand c'est possible, elles sont organisées selon le type de besoins ou défis, par exemple langage, comportements, DI, TSA. Mme Marie-Andrée Létourneau précise que dans les Pôles 6 et 7, en raison de la réalité démographique, les deux classes ressources respectives sont hétérogènes.

Mme Marie-Andrée Létourneau aborde ensuite le fonctionnement au secondaire où les élèves HDAA sont aussi idéalement intégrés au régulier. Lorsque cela ne répond pas suffisamment aux besoins, il y a des classes de CPC (pour les élèves de premier cycle secondaire) puis de FPT ou FMS (lorsqu'ils ont 15 ans ou plus). Mme Marie-Andrée aborde ensuite la trajectoire d'intervention qui débute généralement entre un enseignant et son élève, puis si les difficultés se poursuivent, les parents sont interpellés et un plan d'action est élaboré. Si la situation ne s'améliore pas, l'équipe-école peut alors mettre en place un PI où il y aura étude de cas, évaluation des besoins puis la sélection de moyens pour soutenir l'élève. Des évaluations professionnelles pourraient être suggérées selon les besoins observés. Dans des cas plus complexes, une démarche de PSII ou de TEVA (transition de l'école à la vie active) peuvent être entamées. Un objectif commun sera alors poursuivi par l'ensemble des partenaires des deux réseaux (santé services sociaux et éducation).

Marie-Andrée Létourneau explique ensuite davantage l'organisation scolaire pour les élèves HDAA :

- Au primaire, les services sont centralisés dans les services éducatifs. Les données y sont centralisées et c'est aussi aux SE que sont traitées les demandes d'intégration d'une classe d'adaptation scolaire. L'objectif est de valider que les classes sont au bon endroit pour répondre le mieux possible aux besoins des élèves HDAA d'âge primaire. Le souci est de répondre aux besoins et non pas seulement aux diagnostics. Cela signifie que s'il y a un diagnostic, mais qu'il n'y a pas de besoins différents ou supplémentaires pour soutenir l'élève, il n'y aura pas de mesures additionnelles d'allouées.
- Au secondaire, seulement le CFA ainsi que la classe TC-TRP ont une gestion centralisée.

Fin de la présentation PowerPoint sur l'organisation des services pour les élèves HDAA.

Mme Isabelle Asselin, la présidente, demande si des membres ont des questions.

- Mme Marie-Josée Latouche souhaite savoir ce qui advient des élèves HDAA lorsqu'ils sont adultes. Mme Marie-Andrée Létourneau explique brièvement les différentes possibilités, mais rappelle que le Comité EHDAA a un mandat pour les services aux jeunes.
- Mme Marie-Laurence Lévesque-Pauzé demande une précision par rapport à l'énoncé préalable selon lequel les interventions ne sont pas en fonction des diagnostics, mais selon les besoins et aimerait avoir des précisions quant à la façon dont cela fonctionne au CSSCS. Par exemple, est-ce que l'organisation des services se fait avant les budgets? Mme Marie-Andrée Létourneau répond entre autres qu'aux Services éducatifs les codes de difficulté des élèves peuvent apporter des montants, mais qu'il faut aussi qu'il y ait des limitations observables. Ce n'est pas automatiquement le cas lorsqu'il y a un diagnostic. Mme Marie-Andrée Létourneau ajoute que les écoles ont aussi des budgets que la direction et le comité local EHDAA peuvent utiliser pour moduler leurs services durant l'année scolaire, par exemple en ce qui a trait à la fréquence et à l'intensité du soutien déployé auprès de certaines élèves.

Toujours à ce sujet, Mme Marie-Andrée Létourneau interpelle Mme Kathy Fortin, direction d'école, afin qu'elle partage son expérience sur le terrain. Mme Kathy Fortin évoque alors

les démarches d'analyse des besoins se déroulant plusieurs fois par année (au moins à chaque trimestre) ainsi que l'attention particulière portée aux élèves HDAA et ceux à risque. Les résultats dans les quatre compétences à développer au primaire sont selon elle un excellent point de départ pour amorcer la réflexion au sein de l'équipe-école. Celle-ci est composée en plus des enseignants, de membres du personnel multidisciplinaire (orthopédagogue, orthophoniste, psychologue, psychoéducateur, TES, etc.) qui collaborent à ajuster et organiser les services aux élèves HDAA. Mme Marie-Joëlle Côté ajoute que les écoles s'adaptent le plus possible aux besoins réels des élèves.

Mme Marie-Andrée Létourneau termine le point 9 en rappelant que cet arrimage entre besoins et services est la raison d'être des comités locaux EHDAA dans les écoles.

10. Bilan des ressources consenties aux élèves HDAA au primaire 2025-2026

Mme Marie-Andrée Létourneau présente ensuite la répartition des ressources, les allocations au

11. Bilan des services de soutien consentis aux élèves HDAA au secondaire 2025-2026

Mme Marie-Andrée Létourneau rappelle que puisque le fonctionnement est différent au secondaire, les Services éducatifs sont surtout responsables d'organiser les offres centralisées que sont le CFA et la classe TC-TRP à Montmagny.

La présidente, Mme Isabelle Asselin, informe les membres du Comité que les bilans présentés aux points 10 et 11 doivent être soumis à l'adoption :

- Mme Kathy Fortin **propose** l'adoption du **point 10** et Mme Marie-Josée Latouche **l'appuie**, le point 10 est donc adopté.
- **Pour le point 11**, Mme Marie-Laurence Lévesque-Pauzé **propose** son adoption, et Mme Marie-Joëlle Côté **l'appuie**, le point 11 est donc adopté.

12. Priorités des Services éducatifs – volet adaptation scolaire, services complémentaires 2025-2026

Mme Marie-Andrée Létourneau débute la présentation de ce point en abordant les services complémentaires au primaire. Elle explique le fonctionnement du modèle d'affectation des professionnels au service de la psychologie (psychologues, conseillers en orientation ou rééducation) selon une classification des écoles de type A, B ou C. Cette façon de faire prévoit que le professionnel pivot d'une école A est un psychologue ou un conseiller en orientation ou rééducation dont le mandat est de faire des suivis, d'être en rôle-conseil ou de réaliser des évaluations psychométriques lorsqu'appropriées. Dans une école B, le professionnel pivot est généralement un psychoéducateur ou plus rarement un travailleur social. C'est alors eux qui font des suivis et sont en rôle-conseil auprès de l'équipe-école. Un psychologue ou un conseiller en orientation ou rééducation est associé à une école B et peut faire des évaluations au besoin. L'école C est quant à elle associée à un professionnel psychosocial dont le mandat est d'être en rôle-conseil.

Mme Marie-Andrée Létourneau ajoute que le CSSCS a un comité d'expertise, composé de professionnels, de directions d'école et de partenaires externes, qui réalise des études de cas lorsque des situations plus complexes se produisent.

Mme Marie-Andrée Létourneau poursuit sa présentation en identifiant les priorités des Services éducatifs pour l'année scolaire 2025-2026, il s'agit :

- Du climat scolaire
- Du projet de formation sur la réponse adaptée au besoin des élèves
- Des outils de différenciation pédagogique
- D'une réflexion sur le parcours d'adaptation scolaire au secondaire
- D'une réflexion sur le passage primaire-secondaire
- De l'élaboration d'une trajectoire de service pour tous
- De la mise en place de moments de concertation pour les classes spécialisées
- Du PEVR.

Cela termine la présentation des priorités des Services éducatifs pour l'année 2025-2026.

13. Ressources à partager

Marie-Andrée Létourneau demande si les membres ont des ressources à partager et souligne que ce temps de partage sera un point statutaire récurant à chaque rencontre.

Fédération des comités de parents du Québec Un lien sera ajouté sur le site, il y a des conseils, des formations, un blogue avec des outils, des communications, etc. Les membres du comité sont invités à consulter ce site.

Mme Kathy Fortin partage une initiative dont elle est au courant. Il s'agit d'un atelier sur le stress et l'anxiété qui a été présenté à l'ESSC l'an dernier et qui est maintenant ouvert à tous (à la demande générale). L'atelier est très populaire et a été si apprécié qu'il est de retour et offert de façon élargie. Il aura lieu le 17 novembre 2025 à 18h30 à la bibliothèque de l'ESSC

14. Mot du délégué au Comité de parents

Mme Marie-Andrée Létourneau rappelle que puisque le délégué du Comité de parents est absent à la présente rencontre, ce point est reporté à notre prochaine réunion, soit le 4 février 2026.

15. Affaires diverses

Aucun sujet n'est ajouté pour le point des affaires diverses.

16. Calendrier des rencontres 2025-2026 et date de la prochaine rencontre

Mme Marie-Andrée Létourneau rappelle les autres dates choisies lors de la dernière rencontre de l'année scolaire 2024-2025 et présentées de nouveau aujourd'hui lors de la lecture du procès-verbal de la réunion du 4 juin 2025. En plus de la présente rencontre, le Comité EHDAA prévoit se réunir à

distance, par Teams le 4 février et le 1^{er} avril 2026. Il y avait dans les années antérieures quatre rencontres annuelles, mais en juin 2025 le Comité s'est entendu pour diminuer à trois rencontres son calendrier 2025-2026. Cependant, Marie-Andrée Létourneau suggère que le 10 juin soit tout de même identifié comme possible date de rencontre au cas où des besoins apparaissent après le mois d'avril. Si toutefois ce n'est pas le cas, la troisième et dernière rencontre du Comité cette année sera le 1^{er} avril 2026.

Mme Marie-Laurence Lévesque-Pauzé se demande pourquoi le Comité n'a pas de rencontre en décembre plutôt qu'en février? Ce à quoi Mme Marie-Andrée répond que le calendrier est planifié en fonction des grandes opérations d'organisation, comme le budget en octobre, les politiques d'inscription en hiver et l'organisation des services en avril.

17. Fin de la rencontre

Mme Marie-Joëlle Côté propose la fin de la rencontre et c'est **adopté à l'unanimité à 20h19**.

Signé par :



Mme Isabelle Asselin, présidente

Date : 6 Janvier 2026.



Mme Catherine Gilbert Gagné, secrétaire

Date : 06 janvier 2026